

2026



mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

Fonction Publique  
Hospitalière

**Vous prenez soin des  
autres, protégez votre  
avenir avec la MGAS.**

Agents en activité, étudiants internes & paramédicaux  
Séréna Prévoyance



# Sommaire

<b>Mes garanties prévoyance</b>	page 4
<b>Mes renforts facultatifs</b>	page 4
<b>Exemples de prestations</b>	page 5
<b>Mes services inclus</b>	page 6

## La MGAS, plus de 80 ans de démocratie mutualiste couvrant près de 100 000 personnes

En tant que mutuelle, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales est une structure à but non lucratif. Elle est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « une personne, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui, en fusionnant en 1970, ont donné naissance à la MGAS.

### La MGAS vous propose une offre prévoyance !



**3 formules  
en prévoyance**



**Des services inclus  
dans mon contrat**

### 5 raisons de choisir la MGAS

- Des solutions pour garantir mes revenus en cas d'aléas de la vie.
- Un tarif réduit sur la formule MGAS Séréna pour les moins de 35 ans.
- Mes interlocuteurs connaissent mon statut et mes droits, ce qui me garantit un traitement rapide de mon dossier.
- Mes renforts facultatifs pour améliorer ma protection prévoyance : MGAS obsèques et l'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Une qualité de services certifiée ISO 9001 version 2015.



# Mes garanties prévoyance

La MGAS vous propose une couverture prévoyance à adhésion facultative couvrant les risques les plus lourds et intégrant la couverture des primes récurrentes. Cette couverture vous permet de vous mettre à l'abri financièrement en cas de gros coups durs (grave maladie, décès, invalidité), vous mais aussi vos proches.

**Focus sur l'invalidité :** « altération grave, temporaire ou permanente, de l'état de santé d'une personne, est définie et prise en compte différemment pour les agents publics selon qu'ils relèvent du régime général de sécurité sociale ou d'un régime spécial. » Source : fonction-publique.gouv.fr

La MGAS est également là pour vous soutenir. Bénéficiez d'une rente selon la catégorie d'invalidité.

**Catégorie 1 :** comprend les personnes invalides capables d'exercer une activité rémunérée ;

**Catégorie 2 :** regroupe les personnes invalides absolument incapables d'exercer une activité rémunérée ;

**Catégorie 3 :** rassemble les personnes invalides absolument incapables d'exercer une activité rémunérée et qui sont dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie courante.

Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/Fiche%2023%20-%20Les%20pensions%20d%E2%80%99invalidit%C3%A9.pdf>



## Depuis votre espace prévoyance :

- suivez le traitement de votre sinistre.
- téléchargez et déposez vos documents,
- posez vos questions à votre interlocuteur dédié grâce à la messagerie sécurisée.



# Mes garanties prévoyance

3 formules prévoyance pour votre protection

## ♥ Avantages MGAS

	Offre Séréna prévoyance		
	MGAS Séréna	MGAS Séréna +	MGAS Séréna Max
<b>En cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>			
<b>Capital Décès</b>	70 %	100 %	130 %
<b>Majorations du capital décès</b>			
Majoration en cas d'Accident	Capital décès x 2		
Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)	Capital décès x 3		
Majoration en cas de décès concomitant du conjoint	-	+100 %	+130 %
<b>Capital Éducation (par enfant scolarisé)</b>	-	10 000 €	10 000 €
<b>Capital Orphelin handicapé</b>	20 000 €	40 000 €	60 000 €
<b>Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>	70 %	70 %	100 % PTIA : minimum 34 500 €
<b>En cas d'Incapacité Temporaire et Totale de Travail</b>			
<b>Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT), incluant la prise en charge des primes</b>	75 %	85 %	95 %
<b>En cas d'Invalidité Permanente ♥</b>			
<b>Rente Invalidité Permanente Totale (IPT)</b> (Taux invalidité > 66%)	-	55 %	75 %
<b>Rente Invalidité permanente partielle (IPP)</b> (Taux invalidité N entre 33% et 66%)	-	55% x N / 66	75% x N / 66
<b>En cas de dépendance</b>			
<b>Dépendance</b> (Montant mensuel) ♥	260 € à domicile et en milieu médicalisé	260 € à domicile 520 € en milieu médicalisé	520 € à domicile et en milieu médicalisé

Je peux compléter ma protection grâce à des renforts facultatifs :

### MGAS Obsèques

Je choisis le montant du capital qui servira à financer mes obsèques afin d'anticiper et d'assurer la tranquillité de mes proches.

### Assurance responsabilité civile professionnelle

Gratuite pour les étudiants paramédicaux.

En option à 21 € par an pour les agents hospitaliers (à l'exception des sages-femmes, chirurgiens, anesthésistes et gynécologues obstétriciens).



# Exemples de prestations



Martine perçoit un salaire brut de 2 900 € (soit 2 349 € net)

Placée en invalidité de catégorie 2, elle percevra une rente mensuelle de **1 761,75 €** brute (sous déduction de la rente invalidité statutaire) contre 1 174,50 € sur la base de la seule rente invalidité versée par la Sécurité Sociale.



Matthieu perçoit un salaire net de 1 500 € et 250 € de primes.

Il a souscrit au niveau Séréna Max, en cas d'arrêt maladie, il percevra 1 500 € de la part de la MGAS (95% de son salaire net et de ses primes).

## Congé Grave Maladie (CGM) et Congé Longue Maladie (CLM)

Maintien de salaire à 100% par mon employeur (Traitement et Régime Indemnitare) (Primes récurrentes liées à ma fonction)) pendant la première année puis grâce à la complémentaire MGAS, maintien de salaire à 80% pendant les 2 années de Grave Maladie (part employeur de 60% comprise).

## Décès

Versement, en complément des garanties «employeur», d'un capital décès équivalent à 100% de la rémunération annuelle brute dont le capital dépend du niveau souscrit. Le capital est versé aux personnes désignées par le souscripteur à l'adhésion ou au cours de la vie du contrat.

## Invalidité

Versement d'une rente équivalente à 55 % du traitement net en cas de placement en Invalidité catégorie 1 (pension d'invalidité de 30% versée par la Sécurité Sociale comprise).

Versement d'une rente équivalente à 75 % du traitement net en cas de placement en Invalidité catégorie 2 ou 3 (pension d'invalidité de 50% versée par la Sécurité Sociale comprise).



Prévention,  
action sociale



Une assurance  
scolaire



Un appui pour mes  
projets immobiliers



Un espace adhérent pour  
accéder à mes services  
et mes remboursements

## MES SERVICES

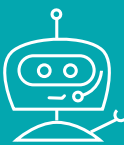
Inclus dès l'adhésion



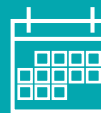
Un accès pour les personnes  
sourdes ou malentendantes



L'application mobile  
MGAS et Moi



Un assistant virtuel sur  
mgas.fr



La prise de RDV  
en ligne

# C'EST DÉCIDÉ, JE CHOISIS LA MGAS !

**Je contacte la MGAS** du lundi au vendredi de 8h30-17h30

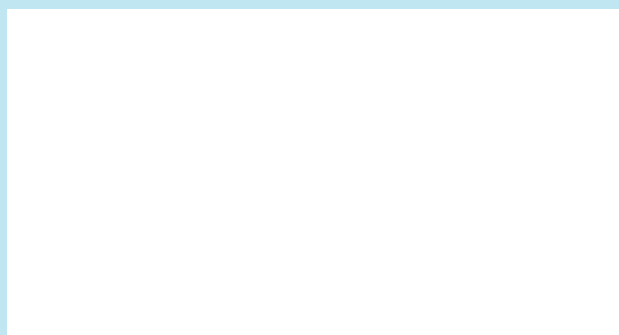
 **01 44 10 55 55** (appel non surtaxé)

@ **contact@mgas.fr**

**Je me connecte sur le site [mgas.fr](https://mgas.fr)** 

- pour adhérer en ligne
- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

**Je contacte mon conseiller :**



**MGAS SERVICE RELATION ADHÉRENTS** - TSA 30129 - 37206 Tours Cedex E-mail: relation.adherents@mgas.fr - Fax : 01 44 10 55 34.

**Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS)** Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIRENE sous le n°481 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

**MGAS Protection** Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

**IMA Assurances** Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Niort sous le n°481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 Niort.

**La Sauvegarde** Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

**Santéclair** Société Anonyme au capital de 4 336 711 €. Siège social : 7 Mail Pablo Picasso 44000 NANTES Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : <https://mgas.fr/charte-vie-privée>.

Je retrouve la MGAS sur



**Je parraine un de mes proches et  
je reçois un chèque-cadeau de 30 €.**  
Voir conditions sur mgas.fr.

